



Présidium de la Juridiction Unifiée du Brevet

Désignation des présidents des divisions centrale, locales et régionale

Désignation des présidents de chambre des divisions locales et régionale

17 avril 2023

DECISION DU PRESIDIUM DU 17 AVRIL 2023

LE PRESIDIUM DE LA JURIDICTION UNIFIEE DU BREVET

VU l'accord sur une Juridiction Unifiée du Brevet (AJUB) et en particulier ses articles 8 et 78 ;

VU le Statut de la Juridiction Unifiée du Brevet et en particulier son article 19 ;

VU le Règlement de Procédure de la Juridiction Unifiée du Brevet et en particulier ses règles 341.4 et 345.3 ;

A ADOPTE LA DECISION SUIVANTE PAR PROCEDURE ECRITE :

Article 1

Les présidents de division sont désignés comme suit :

Division centrale PARIS : Mme Florence Butin

Division centrale section de MUNICH : Mme Ulrike Voß

Division locale VIENNE : M. Walter Schober

Division locale BRUXELLES : M. Samuel Granata

Division locale HELSINKI : M. Petri Rinkinen

Division locale PARIS : Mme Camille Lignieres

Division locale DÜSSELDORF : M. Ronny Thomas

Division locale HAMBOURG : Mme Sabine Klepsch

Division locale MANNHEIM : M. Peter Michael Tochtermann

Division locale MUNICH : M. Matthias Zigann

Division locale MILAN : M. Pierluigi Perrotti

Division locale LA HAYE : M. Edger Brinkman

Division locale LISBONNE : Mme Rute Lopes

Division locale LJUBLJANA : Mme Mojca Mlakar

Division régionale NORD-BALTIQUE : M. Stefan Johansson

Article 2

Les présidents de chambre des divisions locales et régionale citées à l'article 1 sont désignés comme suit :

Division locale VIENNE : M. Walter Schober

Division locale BRUXELLES : M. Samuel Granata

Division locale HELSINKI : M. Petri Rinkinen

Division locale PARIS : Mme Camille Lignieres

Division locale DÜSSELDORF : M. Ronny Thomas

Division locale HAMBOURG : Mme Sabine Klepsch

Division locale MANNHEIM : M. Peter Michael Tochtermann

Division locale MUNICH : M. Matthias Zigann

Division locale MILAN : M. Pierluigi Perrotti

Division locale LA HAYE : M. Edger Brinkman

Division locale LISBONNE : Mme Rute Lopes

Division locale LJUBLJANA : Mme Mojca Mlakar

Division régionale NORD-BALTIQUE : M. Stefan Johansson

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Faits par procédure écrite le 17 avril 2023

Pour le Présidium

Le Président